

AVIS DE RÉUNION

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la SOCIETE METALLURGIQUE D'IMITER, société anonyme au capital de 164.509.000 dirhams, dont le siège social est à Casablanca, TWIN CENTER, Tour A, angle Boulevard. Zerktoni et Boulevard. Al Massira Al Khadra, BP 16016, Maarif, sont convoqués en Assemblée générale ordinaire, au siège social, le :

JEUDI 27 MAI 2021 À 10 HEURES

En vue de délibérer et de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2020 - approbation desdits comptes.
- Quitus aux administrateurs et aux Commissaires aux comptes.
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la Loi 17-95, relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par les lois 20-05 et 78-12 relatives aux sociétés anonymes, approbation des opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice.
- Affectation des résultats.
- Renouvellement de mandat d'administrateur.
- Jetons de présence.
- Pouvoirs à conférer.

Pour participer à l'Assemblée susvisée :

- les propriétaires d'actions au porteur devront au siège social, cinq jours avant la réunion, soit déposer les actions au porteur ou faire adresser par l'établissement dépositaire de ces actions les certificats de dépôt y afférents ;
- les titulaires d'actions nominatives devront avoir été préalablement inscrits en compte, soit en nominatif pur ou en nominatif administré, cinq jours avant la réunion, et justifier de leur identité au jour de l'Assemblée.

Tout actionnaire pourra se faire représenter par un autre actionnaire justifiant d'un mandat, par son conjoint ou par un ascendant ou descendant ainsi que par toute personne morale ayant pour objet social la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières. A cet effet, des formules de pouvoir sont à la disposition des actionnaires au siège social.

En application des dispositions de l'article 28.3 des statuts, tout actionnaire pourra également voter par correspondance au moyen d'un formulaire de vote par correspondance que nous tenons au siège social à la disposition des actionnaires.

Dans le contexte d'épidémie du Covid 19 et suite aux mesures de confinement de limitation des déplacements et d'interdiction des rassemblements, prises par les autorités publiques, en vertu du décret n° 2.2.20.293 du 24 mars 2020 et du décret n° 2.20.330 du 18 avril 2020, vous êtes vivement invités, pour exercer vos droits, à exprimer votre choix préalablement à la réunion quant aux résolutions qui vous sont proposées, en recourant notamment au vote par correspondance à l'aide du formulaire de vote par correspondance ou par procuration téléchargeable depuis le site internet de la société : (www.managemgroup.com) ou en donnant « pouvoir au Président de l'Assemblée Générale ». Des formules de pouvoir sont à la disposition des actionnaires au siège social et sur le site internet de la société.

Cet avis, le texte des projets de résolutions et l'ensemble des documents et informations visés aux articles 121 et 121bis de la loi 17-95, telle que modifiée et complétée par les lois 20-05 et 78-12, relative aux sociétés anonymes, en ce compris les formulaires de vote par procuration et de vote par correspondance, seront disponibles sur le site internet de la société (www.managemgroup.com) dans les délais légaux.

Conformément à l'article 121 de la loi 17-95 précitée, les actionnaires détenteurs du pourcentage d'actions prévu par l'article 117, disposent d'un délai de 10 jours à compter de la publication du présent avis pour déposer ou adresser au siège social, contre accusé de réception, leur demande d'inscription de projet de résolutions à l'ordre du jour de cette Assemblée.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTIONS EXERCICE 2020

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve le bilan et les comptes de l'exercice 2020 tels qu'ils sont présentés, se soldant par un bénéfice net comptable de 97 384 128,23 DH.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale donne aux administrateurs et aux Commissaires aux comptes quitus de l'exécution de leur mandat pour l'exercice 2020.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95 telle que modifiée par les lois en vigueur, approuve les opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale décide, sur proposition du Conseil d'administration, d'affecter comme suit les résultats de l'exercice :

- Bénéfice net comptable	97 384 128,23DH
- Report à nouveau sur exercices antérieurs	593 337 968,23 DH
- Solde	690 722 096,46 DH
- Dividendes	82 254 500,00 DH
- Report à nouveau	608 467 596,46 DH

Elle décide en conséquence, de distribuer, au titre de l'exercice 2020, un dividende global de 82. 254.500 dirhams, soit un dividende unitaire de 50 dirhams par action.

Elle décide, en outre, d'affecter au compte « report à nouveau » le solde non distribué, soit 608 467 596,46 dirham.

Ce dividende sera payé, sous déduction de la taxe retenue à la source, à partir du 1er juillet 2021, selon les modalités prévues par la législation en vigueur.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de M. Bassim JAI HOKIMI pour une durée statutaire de six années.

Son mandat viendra à expiration à la date de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026.

SIXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, fixe le montant global brut des jetons de présence alloués aux membres du Conseil, à 600.000 dirhams. Cette décision, applicable à l'exercice en cours, sera maintenue jusqu'à décision nouvelle.

SEPTIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir les formalités prescrites par la loi.

CONTACT PRESSE

Groupe Managem
Relations Investisseurs :
investors@managemgroup.com
Relation Média :
communication@managemgroup.com
www.managemgroup.com

Twin Center, Tour A, angle Boulevards
Zerktoni et Al Massira Al Khadra,
BP 5199, Casablanca - Maroc
Tél. +2125 22 95 65 65
Fax : 05 22 95 64 64
managem@managemgroup.com